

Réaménagement du site Rose et Laflamme

Le cas de l'arrondissement historique de La Prairie dans un contexte de mise en valeur patrimonial

Depuis 1975, le bourg de La Prairie, sur la Rive-Sud de Montréal, est considéré comme un arrondissement historique selon la loi sur les Biens Culturels.

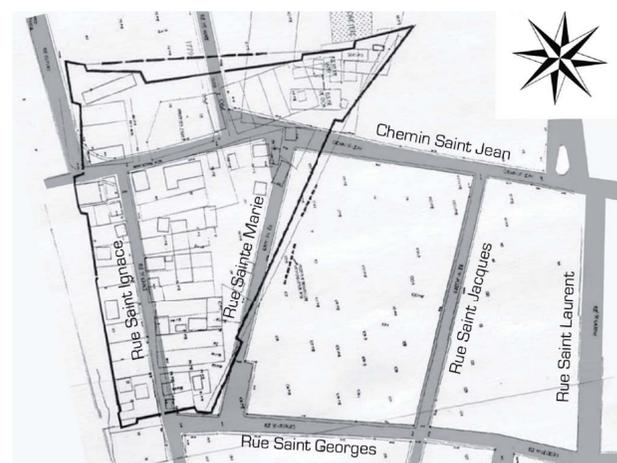


Localisation du site R et LF dans l'arrondissement (Source: Google Maps)

Historiquement, le village de La Prairie a joué un grand rôle dans le réseau de communication entre Montréal et la région de New York, La Prairie agit en tant que tête de pont pour le premier chemin de fer au Canada qui reliait le bourg au village de Saint-Jean-sur-Richelieu. Ce lien a permis au village de se développer autour d'une économie autre que l'agriculture. Lorsque le chemin de fer est détourné au profit de Saint-Lambert en 1851, le village de La Prairie voit l'apparition de plusieurs complexes industriels sur son territoire.



Vue aérienne sur le village de La Prairie en 1950 (Source: M. Brodeur)



Emplacement de la fortifications de 1704 sur la trame de rue actuelle (Source: M. Brodeur)

Le site de Rose et Laflamme accueillait jusqu'en 2002, les installations d'une industrie alimentaire. Lors de la démolition de ces installations, l'industrie Rose et Laflamme occupait l'entièreté du site à l'étude. Cette occupation est le résultat d'ajouts successifs au cours du 20e siècle. Progressivement, la compagnie a fait l'acquisition de tous les lots sur le site afin d'y implanter un seul immense bâtiment qui engloberait toutes leurs opérations. En conséquence, l'emprise de la rue Saint-Louis, qui traversait le site d'Ouest en Est, a été fermée. Suite au déménagement de l'entreprise, la ville devient propriétaire et procéda à la démolition. Le site Rose et Laflamme constitue maintenant un espace libre de toute construction. Par contre, plusieurs éléments sont à prendre en compte lors de l'élaboration d'un projet de réaménagement. Ce projet a pour but de faire une analyse autant du territoire que des outils de mise en valeur patrimoniale déjà en place afin de faire des recommandations concernant l'aménagement du site de Rose et Laflamme.



Vue panoramique sur le site actuel Rose et Laflamme (Photo: Charles Degré, 2013)

La forme urbaine de l'arrondissement historique est grandement influencée par l'organisation originale du bourg qui était déterminée par la fortification qui l'entourait. Avec sa forme trapézoïdale, la fortification a fait en sorte que les rues et, par conséquent, les îlots sont de formes très irrégulières. Les rues, très étroites, sont encadrées par des bâtiments implantés au-devant de leur parcelle,

faisant en sorte qu'ils donnent directement sur la voie publique, créant un encadrement serré dans l'espace public. L'implantation de l'autoroute 15 sur la rive du bassin de La Prairie représente une nuisance importante pour le bourg. Elle fait en sorte que le bourg sera coupé de son accès au fleuve. De plus, l'autoroute est une source de pollution sonore et visuelle importante.



Parc des remparts coupé de la rive par l'A15 (Photo: Charles Degré, 2013)



Modélisation de l'aménagement proposé pour le site R et LF (Source: Modèle Sketchup par Charles Degré)

Il faut considérer toutes les caractéristiques morphologiques du tissu environnant afin de faire en sorte que l'aménagement s'intègre harmonieusement avec son entourage. Les outils de mise en valeur, tels le PIIA, les études de caractérisations ou le PPU de 1994, servent à élaborer un aménagement adéquat.

Les bâtiments qui seront implantés sur le site devront respecter la hauteur et le gabarit de bâtiments avoisinants. L'alignement en bord de rue sera aussi un élément important à considérer. Afin de rendre le site plus accessible, la portion de la rue Saint-Louis, qui avait été fermée suite à l'implantation de l'usine, devra être réimplantée. Cela permettra une desserte plus efficace du centre de l'îlot. Finalement, une attention particulière devra être apportée aux espaces publics qui se retrouveront sur le site.